

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE
AU LAC SAINT-PIERRE**

Québec 

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO__

Page 1 de 3

Liste des participants

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Modérateur: Laurent Laplante

Secrétaires d'ateliers: Jean Benoit, MLCP
Serge Pilote, MAPAQ

Organisations: Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre
Fédération québécoise de la faune
Groupe des pourvoyeurs de service du lac Saint-Pierre
Groupe des représentants de la mise en marché du poisson
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Représentants officiels des organisations:

- Association des pêcheurs commerciaux (APC)

Michel Bourassa
Claude Lemire
Roger Michaud

- Groupe des pourvoyeurs de service (GPS)

Claude Chagnon
Roger Gladu

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO.____

Page 2 de 3

Liste des participants

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

- Corporation pour la mise en valeur du Lac Saint-Pierre (COLASP)

Daniel Jauvin
Paul Lemay

- Fédération québécoise de la faune (FQF)

Serge Désilets
Yves Jean
Jean-Marc Ribière

- Groupe des représentants de la mise en marché du poisson (GMM)

André Arseneault, Waldman poissons et fruits de mer (Provigo)
Martin Fortier, Fruits de mer Impérial
Normand Gagné, Fruits de mer Impérial
Jean-Guy Ladrière, Marcotte alimentation et poissonnerie

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP)

Pierre Dumont
Yves Mailhot
Camille Pomerleau

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO__

Page ³ de ³

Liste des participants

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Yvon Bougie
Jacques Fréchette
Claude Janelle
Paul Lamoureux
Brigitte Portelance

Observateurs:

Claude Bernard, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Gérard Boucher, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
Guy Boucher, Groupe de transformation piscicole de la Mauricie
Denis Bourbeau, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Gilles Buissières, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
Normand Buissières, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
Denis Champagne, pêcheur sportif indépendant
Richard Desmarais, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
Claude Dupuis, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre
André Filliatreault, Fédération québécoise de la faune
François Guibert, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 1

Page 1 de 2

PRESENTATION GENERALE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

- 1 - Mot de bienvenue de monsieur Laurent Laplante, modérateur.
 - Description des règles du jeu.
- 2 - Proposition d'ordre du jour acceptée. (Document 1)
- 3 - Présentation des mandats, objectifs et orientations des ministères.
 - Jacques Fréchette, MAPAQ: "Les orientations du sous-ministariat aux pêches dans le développement de la pêche commerciale au lac Saint-Pierre". (Document 2)
 - Camille Pomerleau, MLCP: "La gestion de la pêche aux poissons d'eau douce et aux poissons anadromes et catadromes au Québec". (Document 3)
- 4 - Présentation de "Éléments de connaissances et objectifs de conservation et de développement de la pêche à diverses espèces de la faune aquatique au lac Saint-Pierre", par Camille Pomerleau. (Document 4)

Commentaires généraux:

Les retombées socio-économiques doivent être optimisées et le partage doit être fait face aux trois activités de prélèvement, tout en tenant compte des limites de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Les études économiques doivent comparer les aspects similaires; cela sera fait via un comité conjoint MAPAQ-MLCP.

Le maintien de l'équilibre des communautés par l'exploitation doit être visé pour toutes les espèces de poisson d'un même écosystème.

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO ¹___

Page ²___ de ²___

PRESENTATION GENERALE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Légende: Rép. : réponse à une question de l'auditoire
 Com. : commentaires à l'intérieur du débat

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO. 2

Page 1 de 4

LES ESPECES A STATUT DIVERS

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Présentation de Yves Mailhot, MLCP

Synthèse du débat:

Les espèces à statut divers se subdivisent en trois groupes:

1^o Espèces exclusivement sportives (Achigans à petite et à grande bouche, Maskinongé, Omble de fontaine d'eau douce, Saumon atlantique d'eau douce, Truite brune, Truite arc-en-ciel):

Aucun groupe n'est intervenu car se sont des espèces à exclusivité légale de la pêche sportive.

2^o Espèces dont l'utilisation actuelle concerne principalement la pêche commerciale (Anguille d'Amérique, Alose savoureuse, Ecrevisses, Meunier noir, Lotte, Barbue de rivière, Carpe, Suceurs, etc.)

. Anguille d'Amérique:

- Le point est fait sur la toxicité de la chair de ce poisson (J. Fréchette; Rép.)
- Existence de marchés pour l'exportation vers l'Europe. Une bonne partie des expéditions était conforme aux normes canadiennes. Aucun problème de mise en marché. (M. Fortier; Com.)
- Problème d'engins de pêche sélectifs à développer afin d'augmenter la récolte annuelle (J. Fréchette; Rép.)

. Alose savoureuse:

- Le point est fait sur l'état du stock qui se trouve en situation précaire (étude en cours) (J. Fréchette. + Y. Mailhot; Rép.)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 2

Page 2 de 4

LES ESPECES A STATUT DIVERS

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

- Le prélèvement commercial a diminué lors des dernières années. Il faut préciser que l'espèce est difficile à pêcher, car migratrice (J. Fréchette; Rép.)

. Ecrevisses:

- La possibilité d'augmentation de la récolte, qui serait de l'ordre de 50 tonnes, résulterait de l'utilisation d'engins de pêche sélectif à ces espèces (en cours de développement) (Y.Mailhot, B.Portelance; Rép.).
- Les résultats de la pêche expérimentale en rivière sont à venir. Le développement de la pêche dans ce milieu est à préciser. (B.Portelance; Rép.)

. Meunier noir, Lotte et autres:

- Les espèces de ce groupe doivent être considérées comme une ressource dont le potentiel d'utilisation est à développer dans une perspective à moyen terme (C.Pomerleau; Rép.)
- Une question qui se pose pour les gens de l'industrie de la pêche est de savoir dans quelle mesure si un marché est développé pour une espèce non-utilisée, le conserverait-il face aux pêcheurs récréatifs? (M. Fortier; Com.)
- Le MAPAQ serait intéressé à aider le développement de nouveaux marchés pour ces espèces. (J.Fréchette; Rép.)

3^o Espèces dont l'utilisation actuelle concerne à la fois la pêche commerciale et sportive (Barbotte brune et Crapet-soleil):

. Barbotte brune:

- La récolte de Barbotte pourra augmenter lorsque le marché le permettra. (Ladrière; C.)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 2

Page 3 de 4

LES ESPECES A STATUT DIVERS

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

. Crapet- soleil:

- Des moyens de capture efficaces restent à développer. (R.Michaud; Com.)
- C'est une espèce qui doit être considérée avec la Perchaude. (R.Gladu; Com.)
- L'intérêt des pêcheurs sportifs est récent et résulterait de la mise en marché de ce poisson (J.-G.Ladrière; Com.) et de la qualité de l'espèce comme poisson sportif. (J.-M. Ribière; Com.)

Commentaires généraux:

La pêche commerciale, par son utilisation des espèces peu recherchées par la pêche sportive, favorise l'équilibre de la communauté du poisson du lac Saint-Pierre. (C.Lemire; Com.)

La question de l'équilibre d'une communauté est un problème complexe, dont il est actuellement difficile de préciser tous les aspects biologiques et les avantages de gestion. (Y.Mailhot; Rép.)

Le MLCP ne vise pas à obliger l'exploitation d'une espèce non recherchée par les pêcheurs sportifs ou par les pêcheurs commerciaux. A moyen terme, il vise le développement de moyens qui permettraient de favoriser le développement d'un intérêt pour ces espèces. A ce moment et dans la mesure où les pêcheurs sportifs ne convoitent pas une espèce, le MLCP est favorable à l'utilisation commerciale de celle-ci. (C.Pomerleau; Rép.)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 2

Page 4 de 4

LES ESPECES A STATUT DIVERS

LIBELLÉ DES PROPOSITIONS

CONSENSUS	%	QUASI-CONSENSUS	%	DIVERGENCE
<p>Les espèces qui sont légalement réservées à la pêche sportive doivent conserver ce statut.</p> <p>L'utilisation des espèces du groupe de l'Alose savoureuse, de l'Anguille d'Amérique et autres, sera principalement orientée vers un développement commercial.</p> <p>L'utilisation de la Barbotte brune et du Crapet-soleil, sera orientée vers un développement sportif et commercial.</p> <p>La dégradation de l'habitat et le stress physiologique que subissent les poissons au lac Saint-Pierre, est un problème qui limite le développement de la pêche de ces espèces.</p>				

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 3

Page 1 de 4

LE GRAND BROCHET

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Présentation de la situation par P. Lamoureux, MAPAQ:

Synthèse du débat:

- Les raisons expliquant l'absence de gros individus dans la structure de la population sont actuellement inconnues. (P.Lamoureux; Rép.)
- Il existerait un problème de remise à l'eau des Brochets capturés par la pêche commerciale, en particulier au printemps lors de la fraie de cette espèce. (J.-M. Ribière; Com.)
- L'affirmation d'un problème de récolte illégale ou de remise à l'eau tardive du Grand Brochet n'a pas été documentée dans le cadre des études scientifiques. (P.Lamoureux; Rép.)
- La destruction d'une frayère lors de la construction de l'autoroute 40, le déplacement des Grands Brochets dans d'autres secteurs du système fluvial ou la présence de Lamproie marine ne sont pas des causes qui peuvent expliquer l'absence de gros géniteurs. (Y.Mailhot; Rép.)
- Plusieurs raisons pourraient cependant permettre d'expliquer l'absence de gros individus, telles une épidémie d'origine virale. Aucune donnée ne permet de préciser l'origine du problème au lac Saint-Pierre (P.Dumont; Com.)
- L'abondance relative du Grand Brochet au lac Saint-Pierre ne pose pas de problème, car on est pas devant un problème d'habitat, ni de recrutement, ni d'exploitation (B.Portelance; Com.), malgré que l'on observe une structure de population correspondant à une situation théorique de surexploitation (avis scientifique).
- La prédation du Grand Brochet sur la Perchaude s'effectue principalement par les petits Brochets et la réputation de grand prédateur de Perchaude que l'on attribue aux Brochets de grande taille est relativement surfaite. (Y.Mailhot; Rép.)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 3

Page 2 de 4

LE GRAND BROCHET

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

- Le niveau de prédation qu'effectue le Grand Brochet au lac Saint-Pierre est à définir, car ce dernier est peu documenté. A titre d'exemple, le Méné jaune est une proie plus importante pour le Brochet dans le Haut-Richelieu. De plus, le Méné jaune est possiblement en compétition avec la Perchaude. Ce fait indique bien l'importance d'évaluer l'ensemble des interactions des espèces dans une communauté avant de porter des jugements sur une espèce en particulier. (P.Dumont; Com.)
- Aucune raison ne justifie la présence d'une pêche commerciale pour le Grand Brochet dans un contexte où il existe plusieurs interrogations sur l'état du stock de cette espèce et dont la structure de cette population serait déséquilibré. (Y.Jean; Com.)
- La valeur commerciale du Grand Brochet est faible. Cependant, il existe un marché local pour fins de restauration, ainsi que des marchés importants pour l'exportation. (M.Fortier; A.Arseneault; Rép.)
- Le MLCP¹ a en effet envisagé de commercialiser sur une petite échelle le Grand Brochet (1986). Cependant, l'intérêt des pêcheurs sportifs lors de la pêche d'hiver n'avait pas été considéré à juste titre. (Y.Mailhot; Rép.)
- Les raisons qui ont forcé le retrait du projet de commercialisation sont à la fois logiques et politiques. (Y.Mailhot; Rép.)
- La contamination par les métaux est non négligeable pour les gros Brochets, elle est moindre chez les petits individus. Les concentrations de métaux sont acceptables pour les USA, où les normes sont moins sévères. (B.Portelance; Rép.)
- La pêche commerciale enregistre des captures accidentelles d'environ 104 tonnes (1986) dans les verveux qui incluent les recaptures multiples. (P.Lamoureux; Rép.)
- Un souci de conservation doit être maintenu dans la gestion de cette espèce (Y.Jean; Com.)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 3

Page 3 de 4

LE GRAND BROCHET

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

¹ Précision au procès-verbal: La Direction régionale du MLCP. (Y. Mailhot; 87-02-22)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO. 3

Page 4 de 4

LE GRAND BROCHET

LIBELLÉ DES PROPOSITIONS

CONSENSUS	%	QUASI-CONSENSUS	%	DIVERGENCE
<p>Etude de la population afin de préciser les connaissances sur l'espèce et en particulier l'absence de gros spécimens.</p> <p>La dégradation de l'habitat et le stress physiologique que subissent les poissons au lac Saint-Pierre, est un problème qui limite le développement de la pêche de ces espèces.</p>		<p>Maintien du statut d'espèce exclusivement sportive (statu quo sur l'utilisation actuelle). (FQF, GPS, COLASP)</p>		<p>Débuter une pêche expérimentale au Grand Brochet pour deux ou trois ans, afin d'aider à préciser l'état de la population du Grand Brochet (APC)</p>

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 4

Page 1 de 3

DORE JAUNE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Présentation de Yves Mailhot, MLCP

Synthèse du débat:

Il n'y a pas de pêche commerciale malgré une population équilibrée, en raison de la prédominance de la pêche sportive et de la présence d'un taux élevé de contaminant dans la chair des poissons (Y.Mailhot; J.Fréchette; Rép.).

Il est impossible d'implanter des quotas de pêche commerciale, car ces derniers ne sont pas contrôlable (Y.Mailhot; Rép.).

Le poisson présent sur le marché de la restauration provient d'en aval du pont Laviolette (Y.Mailhot; Rép.) et de l'Ouest Canadien (M.Fortier, Rép.).

La situation où le Doré est permis en aval du pont Laviolette et pas en amont, est pour le moins curieuse (R.Michaud; Com.).

Dans le contexte du plan de pêche, il est difficile de concevoir le développement de la pêche commerciale à une espèce comme le Doré, qui est fortement convoité par le pêcheur sportif, afin de l'exporter à l'extérieur du Canada (J.Fréchette; Rép.).

Il faut rester dans l'esprit du plan de pêche qui priorise les pêcheurs sportifs dans l'allocation de la ressource, en raison de l'importance des retombées économiques associées à cette pêche (J.-M.Rivière; Com.).

La question des retombées économiques à l'intérieur du processus d'allocation des ressources doit être envisagée à partir des données de chaque espèce et non pas de façon globale (J.Fréchette; Com.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 4

Page 2 de 3

DORE JAUNE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Le Doré jaune est une espèce qui a encore la possibilité d'absorber une certaine augmentation de la pression de pêche sportive. C'est l'espèce la plus recherchée au lac Saint-Pierre par les pêcheurs sportifs et les objectifs de gestion de cette espèce demandent que la qualité de cette pêche se maintienne et ce, tant au niveau de la taille moyenne des prises que du succès horaire. L'ouverture d'une pêche commerciale est incompatible avec le maintien des objectifs de la pêche sportive (C.Pomerleau; Rép.).

Dans l'éventualité où l'augmentation de la pêche sportive produirait une diminution de la qualité de la pêche, les pêcheurs sportifs accepteraient alors une diminution de leur quota de pêche journalière (J.-M.Rivière; Com.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO ⁴___

Page ³ de ³

DORE JAUNE

LIBELLÉ DES PROPOSITIONS

CONSENSUS	%	QUASI-CONSENSUS	%	DIVERGENCE
<p>La dégradation de l'habitat et le stress physiologique que subissent les poissons au lac Saint-Pierre, est un problème qui limite le développement de la pêche de ces espèces.</p>		<p>Le représentant du groupe des pourvoyeurs qui s'est prononcé sur le sujet, ainsi que la FQF et la COLASP, sont pour le maintien de l'exploitation exclusive du Doré jaune par les pêcheurs sportifs.</p>		<p>L'APC, avec l'appui tacite des représentants de la mise en marché, demande l'ouverture d'une pêche commerciale au Doré jaune.</p>

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 5

Page 1 de 4

ESTURGEON JAUNE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Présentation de Pierre Dumont, MLCP

Synthèse du débat:

La position commune du MLCP et MAPAQ est de diminuer significativement la récolte commerciale au niveau de 1983 (49 tonnes) (P.Dumont, J.Fréchette; Rép.).

En plus d'un groupe de mesures restrictives, deux scénarios ont été proposés par le MLCP: réduire l'effort de pêche ou retarder le début de la pêche (Document 5).

L'esturgeon est une espèce principalement commerciale. La diminution de la récolte commerciale peut se faire selon un scénario graduel (MAPAQ et MLCP) et avec compensation selon des formules à déterminer (MAPAQ). Une telle diminution touche 24 % du revenu des pêcheurs en 1985. Les scénarios du MAPAQ seront déposés plus tard (J.Fréchette; Rép.).

Un document provenant des pêcheurs commerciaux a été déposé (Document 6). Ce dernier propose des moyens d'action afin d'atteindre les objectifs identifiés. Il concerne la lutte au braconnage, la réduction de la période de pêche (fermeture de décembre à mars), l'utilisation du repeuplement artificiel et continuer les recherches pour 2 ou 3 ans (R.Michaud; Com.).

Il y a accord sur la lutte au braconnage, sur la continuité de la recherche sur l'évolution du stock et l'exploration du repeuplement artificiel. L'utilisation de techniques de repeuplement ne produirait des résultats minimum que dans 15 à 20 ans (P.Dumont; Com.).

La réduction proposée de la période de pêche n'aurait pas beaucoup d'impact sur la récolte car peu d'activités de pêche sont exercées durant ces quatre mois (P. Dumont; Com.).

Les deux ministères s'accordent à dire que les mesures proposées sont insuffisantes afin d'enrayer la surexploitation. Les moyens définitifs à retenir restent à déterminer lors d'une prochaine rencontre conjointe MAPAQ-MLCP et des participants intéressés.

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO ⁵___

Page ² de ⁴

ESTURGEON JAUNE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Les recherches scientifiques sur l'état de la population de l'esturgeon sont très bien documentées et il y a évidence d'une surexploitation. Il faut donc envisager des solutions à court terme si l'on veut maximiser à long terme cette pêche (C.Pomerleau; Com.).

Cependant, dans tout rapport scientifique, il y a des risques d'erreurs possibles. Continuer les recherches durant les 2 ou 3 prochaines années et réévaluer après un an s'il y a diminution du stock d'Esturgeon (M. Bourassa, R.Michaud; Com.).

Il y a urgence et il faut réduire les captures (J.Fréchette, P.Dumont; Com.).

Le plan de pêche envisage non seulement l'exploitation de l'Esturgeon au lac Saint-Pierre, mais dans l'ensemble du système du Saint-Laurent (P.Dumont; Rép.).

Certains problèmes concernant des permis de pêche récemment émis furent mentionnés (19 permis expérimentaux émis en 1984 par le MLCP, rendus permanents en 1986 par le MAPAQ). Le MAPAQ reconnaît qu'une erreur a été commise lors de la transformation de ces permis expérimentaux en permis permanents (J.Fréchette; Rép.).

Certains commentaires ont été émis sur la précision des études scientifiques en raison des lieux de recherche (C.Chagnon; Com.).

Le contrôle du braconnage est difficile à réaliser et nécessite des coûts importants. Il faut maintenir les actions, car les résultats commencent à se faire sentir (P.Dumont; Rép.).

L'influence des pesticides et de certains contaminants a été mentionnée en rapport avec certains problèmes pour l'Esturgeon. Ces derniers ne peuvent cependant pas expliquer à eux seuls la structure actuelle de la population de l'Esturgeon jaune (P.Dumont; Rép.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO ⁵___

Page ³ de ⁴___

ESTURGEON JAUNE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

L'effet des lignes dormantes sur les reproducteurs (gros individus) a été signalé (J.-M. Ribière; Com.). L'utilisation de cet engin semble être variable en fonction des années. A titre d'exemple en 1986, 25 tonnes ont été récoltées de cette façon comparativement à 40-50 tonnes en 1985 (P. Lamoureux; Rép.).

Il est difficile d'estimer l'impact du retrait des lignes dormantes pour les pêcheurs commerciaux, puisque son utilisation est très variable d'un pêcheur à l'autre. (M. Bourassa; Com.)

La proposition de réduction du nombre d'hameçons est impossible à appliquer (P. Dumont; Rép.). Il faut retirer les 19 permis expérimentaux et interdire l'utilisation des lignes dormantes (J.-M. Ribière; Com.).

La demande de retrait de permis s'applique à des permis inactifs depuis deux ans, ce sont des cas particuliers (P. Dumont; Rép.).

La proposition de compensation en nombre de filets de pêche, suite au retrait des lignes dormantes (R. Michaud), n'est pas une mesure à retenir car elle ne permettrait pas de réduire substantiellement la récolte totale (P. Dumont; Rép.).

Pour la FQF aucune discussion ne devrait avoir lieu sur la gestion de l'Esturgeon, avant que le stock ne soit rétabli (Y. Jean; Com.)

Les marchés actuels de l'Esturgeon ne doivent pas se fermer, car les conséquences pour l'industrie seraient importantes afin de reprendre ce marché (A. Arseneault; Com.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO. 5

Page 4 de 4

ESTURGEON JAUNE

LIBELLÉ DES PROPOSITIONS

CONSENSUS	%	QUASI-CONSENSUS	%	DIVERGENCE
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la récolte à long terme en réduisant la pêche commerciale. - Avoir une gestion globale de l'espèce dans tous le couloir fluvial. - Nécessité de la conservation de l'espèce. - Interdire la pêche sportive dans tous les secteurs où la pêche commerciale est interdite. - La dégradation de l'habitat et le stress physiologique que subissent les poissons au lac Saint-Pierre est un problème qui limite le développement de la pêche à l'Esturgeon jaune. 		<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la pêche sportive de 2 à 1 spécimen (FQF dissidente). - Diminuer la pêche commerciale à court terme (moyens à explorer pour la décroissance des captures) (COLASP, GMM, GPS). - Retrait des permis inactifs (APC est dissidente). - Retrait des lignes dormantes (APC est dissidente). 		<ul style="list-style-type: none"> - Abolition totale de la pêche commerciale et sportive à la lumière des résultats actuels. (FQF)

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 6

Page 1 de 5

PERCHAUDE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Présentation de la situation de l'espèce par Yves Mailhot, MLCP

Synthèse du débat:

La demande de la pêche sportive augmente actuellement et la qualité de la pêche est moyenne (Y.Mailhot; Rép.).

Certains pêcheurs commerciaux considèrent qu'un pêcheur sportif qui capture de grande quantité de Perchaudes ou de Dorés pour fins de vente, exerce une activité commerciale (M.Bourassa; Com.).

Dans un contexte où il existe actuellement une augmentation de récolte tant sportive que commerciale et que le niveau d'exploitation doit être maintenu, il est important de rééquilibrer l'allocation de la Perchaude pour améliorer la qualité de pêche des pêcheurs sportifs (J.-M.Rivière; Com.).

L'évaluation de l'augmentation de la récolte commerciale est difficile à préciser en raison de la qualité incertaine des données antérieures (B.Portelance; Com.).

La satisfaction des pêcheurs sportifs est partagée (un pêcheur sur deux). Pour environ 50 % des pêcheurs, c'est du gros poisson qu'ils désirent, tandis que pour l'autre moitié, la taille a peu d'importance mais on demande une grande quantité de poissons (Y.Mailhot; Rép.).

En rapport avec la qualité de pêche, la perception que possède la FQF serait que les pêcheurs sportifs recherchent du plus gros poisson et qu'ils sont insatisfaits de la situation actuelle (Y.Jean; Com.).

L'augmentation de la pêche sportive d'hiver depuis quelques années n'a pas pu avoir un effet marqué sur la population de Perchaude (Y.Mailhot; Com.).

Le rendement de la pêche commerciale est soutenu (B.Portelance; Com.). Cependant aucune donnée ne permet d'établir l'état réel du rendement (Y.Mailhot; Com.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 6

Page 2 de 5

PERCHAUDE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

La présence de petits poissons résulte selon nous d'une trop forte exploitation, qui influe sur la taille des prises (Y.Jean; Com.).

Dans le cas de la Perchaude, il peut y avoir conciliation entre les objectifs de gestion des deux formes de pêche en terme de qualité de la pêche (C.Pomerleau; Com.).

Les deux groupes de pêcheurs en recherchant les mêmes groupes de taille, facilitent la gestion de cette espèce (P.Dumont; Com.).

Tous les utilisateurs recherchent la "meilleure" qualité de pêche (J.-G. Ladrière; Com.).

Dans un contexte où l'utilisation de la Perchaude est soutenue devant les risques possibles de catastrophe naturelle ou autres, il faudrait limiter la pression sur le stock de Perchaude, en particulier sur le segment reproducteur lors de la pêche printannière (J.-M.Rivière; Y.Jean; Com.).

La pêche blanche dans la région de Montréal semble plus intéressante que celle du lac Saint-Pierre et il n'y a pas de pêche sur les sites de reproduction dans cette région (J.-M.Rivière; Com.).

En fonction de rétablir un équilibre dans les stocks et s'il y a réduction de la période de pêche au printemps, les sportifs devront aussi faire leur part à cette période (Y.Jean; Com.).

La situation de la population de Perchaude n'est pas actuellement menacée, mais doit être suivie attentivement, car son exploitation a atteint un niveau élevé (Y.Mailhot; Rép.).

Deux grandes conclusions: il est difficile de dire si la pêche en période printannière est un problème pour le maintien du stock de Perchaude. Il est difficile de proposer des moyens d'améliorer la qualité du stock (C.Pomerleau; Com.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO ⁶___

Page ³ de ⁵

PERCHAUDE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

La pêche en période de reproduction n'est pas un phénomène rare, particulièrement en milieu marin (J.-G.Ladrière, Com.).

La pêche commerciale ne s'effectue pas sur tous les sites de reproduction du lac (R.Michaud; Com.) mais sur les principaux (Y.Mailhot; Com.).

Il n'y a pas de raison d'imposer un quota de prises quotidiennes pour les pêcheurs sportifs, alors que la même espèce est pêchée commercialement (C.Chagnon; Com.).

Le plan de pêche tient compte de la distribution des deux types d'utilisateurs sur le plan d'eau, afin d'éviter les conflits entre ces derniers (B.Portelance; Com.).

Les pêcheurs sportifs ayant des activités pseudo-commerciales sont marginaux (C.Chagnon, J.-M.Ribière; Com.).

Le retrait de la pêche commerciale au printemps, avant le 20 mai, va mettre en péril la survie de cette dernière (R.Michaud; Com.)

Une réduction de la pêche commerciale au printemps diminuerait la récolte sur d'autres espèces, telles la Barbotte brune. Cela produirait donc une double réduction de revenus des pêcheurs commerciaux (B.Portelance; Com.).

En raison de l'exploitation qualifiée de très significative, la FQF considère que devant la menace potentielle de rupture de stocks, il serait important de diminuer la pression de pêche sur l'espèce, en particulier lors de la pêche du printemps (Y.Jean; Com.).

Si la pêche commerciale à la Perchaude est abolie, on doit prévoir des compensations économiques pour les pêcheurs ou développer des formes alternatives de pêche (J.-G.Ladrière; Com.).

Le nombre de consommateurs de poisson du lac Saint-Pierre est d'environ 340 000 (C.Janelle; Rép.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 6

Page 4 de 5

PERCHAUDE

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

L'amélioration du traitement et de la mise en marché du poisson devrait se poursuivre dans l'avenir (J.-G.Ladrière; Com.).

L'aspect humain et historique devra être considéré avant d'abolir la pêche commerciale (J.-G.Ladrière; Com.).

S'il y a arrêt de la pêche commerciale, il n'est pas démontré que les retombées économiques de la pêche se maintiendront (C.Lemire; Com.).

S'il y a réduction de la pêche commerciale, il est difficile, en fonction des connaissances actuelles, de prédire l'évolution de la structure des tailles des Perchaudes ou de l'état futur de la population elle-même (B.Portelance; Rép.).

L'enquête sur la qualité de l'expérience de pêche au lac Saint-Pierre suggère que 41 % sont insatisfaits de la taille des poissons et que l'autre portion des pêcheurs se contente de la situation actuelle. Les résultats de l'enquête ne précisent cependant pas la satisfaction réelle des pêcheurs sportifs face à la qualité de pêche au lac Saint-Pierre (Y.Jean; Com.).

Les connaissances actuelles de la population de Perchaude ne permettent pas d'évaluer l'importance de la mortalité naturelle qui, une fois connue, suggérerait des stratégies d'exploitation permettant de maximiser la biomasse capturée, tout en optimisant la qualité d'expérience (P.Dumont; Com.).

Un premier élément qui joue dans la disponibilité de la ressource est l'importance des pertes d'habitat par la pollution ou autre qui limite l'importance du stock exploitable et par le fait même pose des problèmes d'allocation de la ressource (C.Pomerleau; Com.).

Il ne faut pas négliger l'importance de la mortalité associée à la pêche dans l'ensemble de la mortalité observée chez la Perchaude (Y.Mailhot; Com.).

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION

SUJET NO 6

Page 5 de 5

PERCHAUDE

LIBELLÉ DES PROPOSITIONS

CONSENSUS	%	QUASI-CONSENSUS	%	DIVERGENCE
<p>Poursuivre le suivi de la population de perchaudes.</p> <p>Retrait de la possibilité de vente de la Perchaude par les pêcheurs sportifs.</p> <p>La dégradation de l'habitat et le stress physiologique que subissent les poissons au lac Saint-Pierre est un problème qui limite le développement de la pêche à la Perchaude.</p>		<p>Contre l'établissement d'une limite de prises journalières pour les pêcheurs sportifs, tant que la pêche commerciale sera permise pour cette espèce (GPS, FQF, COLASP).</p>		<p>Arrêt de la pêche commerciale au printemps (avant le 20 mai) (FQF).</p> <p>Maintien du statu quo (COLASP, APC, GMM).</p>

PROGRAMME

ATELIER DE CONSULTATION

20-21-22 FEVRIER 1987

Auberge des Gouverneurs, Salon Shawinigan
975, rue Hart, Trois-Rivières

Vendredi, le 20 février

- 19 h 30 : Accueil et présentation du processus de consultation.
- 20 h 00 : Discussion sur:
- Espèces exclusivement sportives;
 - Anguilles, Alose, Meuniers, Ecrevisse, etc.;
 - Barbotte brune et Crapets.
- 20 h 45 : Pause-café.
- 21 h 15 : Poursuite de la discussion sur le Brochet d'Amérique.
- 22 h 00 : Fin des travaux.

Samedi, le 21 février

- 09 h 00 : Discussion sur le Doré jaune.
- 10 h 00 : Pause-café.
- 10 h 15 : Discussion sur l'Esturgeon jaune.
- 12 h 00 : Dîner-rencontre.
- 13 h 30 : Discussion sur la Perchaude.
- 15 h 00 : Pause-café.
- 15 h 15 : Poursuite de la discussion sur la Perchaude.
- 17 h 00 : Fin de travaux.

...

Dimanche, le 22 février

- 09 h 30 : Présentation du rapport d'atelier aux participants.
(Mise au point s'il y a lieu).
- 10 h 30 : Pause-café.
- 10 h 45 : Suite de la présentation.
- 12 h 00 : Fin du processus de consultation.

DOCUMENT 2

PRELIMINAIRE

LES ORIENTATIONS DU SOUS-MINISTERIAT AUX PECHES
DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE COMMERCIALE
AU LAC ST-PIERRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

Février 1987

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation possède un mandat clair dans le développement de la pêche en eaux douces; de par ce mandat, qui est contenu dans le décret 2651-85 du Conseil des ministres, il est actuellement chargé de l'administration et du développement de la pêche commerciale dans les eaux sans marée.

De plus, l'article 1 de la Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (L.R.Q., chap. P-9.01) précise:

"1. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et en tenant compte du plan de gestion de la pêche établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (1983, chapitre 39), élabore chaque année un programme favorisant le développement des pêcheries commerciales et le commerce des produits aquatiques pêchés dans les eaux sans marée du domaine public."

Dans le cadre de son mandat de développement, le MAPAQ attache une grande importance aux pêches qui ont lieu dans le fleuve St-Laurent et ce, particulièrement au lac St-Pierre. Dans cette région se trouve en effet un bon noyau de pêcheurs, qui effectuent une pêche non seulement traditionnelle mais aussi lucrative.

1 - OBJECTIF GLOBAL

Suite à des rencontres avec les pêcheurs du lac St-Pierre et à plusieurs visites à leurs installations, il apparaît que, même si cette pêche est lucrative pour les pêcheurs et se compare avantageusement en termes de rentabilité à la pêche côtière en milieu maritime, des lacunes importantes existent.

1 - Aucune structure n'existe pour permettre la concentration des captures en des points précis pour en effectuer le traitement et le transport à des coûts moindres et ce, selon des normes de qualité requises par le Ministère.

2 - Les réseaux de commercialisation actuels rendent très difficiles l'accès aux marchés d'exportation.

3 - Des quantités importantes de poissons sont rejetées dans le lac, faute de marché et faute de possibilités de transformation adéquates.

L'objectif du Ministère est de favoriser par un support technique, administratif et financier adéquat l'organisation et la structuration d'une véritable industrie d'exploitation et de commercialisation des poissons au lac St-Pierre. Pour ce faire, l'on compte, suite à la finalisation d'un plan conjoint de développement MLCP-MAPAQ, aller plus loin avec l'Association des pêcheurs du lac St-Pierre afin d'élaborer un plan d'action plus approfondi.

Afin de réaliser cet objectif, nous comptons donc participer à la consolidation des activités de pêche, de transformation, collaborer à l'ouverture de nouveaux créneaux de commercialisation en fonction de besoins précis identifiés. Nous voulons de plus supporter le développement de la pêche comme telle en favorisant l'exploitation des espèces qui peuvent être pêchées de façon plus intensive et en stimulant l'exploitation de nouvelles espèces.

II - PRINCIPES D'ORIENTATION

1 - Le MAPAQ via ses gestionnaires et chercheurs a toujours été concerné par l'utilisation rationnelle des ressources

et ce, particulièrement en milieu maritime. Nous considérons qu'il importe que le développement des pêches au lac St-Pierre ait lieu selon les principes d'une saine gestion des populations de poisson. Ce fait implique que s'établisse une gestion qui assure, d'une part, la conservation des espèces et, d'autre part, l'exploitation optimale des ressources, selon des méthodologies standards de détermination de niveau de récolte.

2 - Coexistence des deux types de pêche, sportive et commerciale. Nous considérons qu'il est parfaitement possible d'harmoniser ces deux types d'exploitation de la ressource par un partage équitable et par l'implantation d'une gestion de la pêche qui minimise les interférences. Nous considérons que ce partage devrait principalement être basé sur l'objectif d'optimisation des impacts socio-économiques régionaux puisque c'est régionale-ment que se font sentir ultimement les retombées économiques et sociales.

3 - De par son mandat de s'assurer que le consommateur de poisson puisse jouir d'un produit sain, le MAPAQ compte considérer dans ses actions de développement de la pêche la présence de contaminants dans la chair des poissons capturés.

DOCUMENT 3

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

GESTION DE LA PÊCHE AUX POISSONS D'EAU DOUCE
ET AUX POISSONS ANADROMES ET CATADROMES
AU QUÉBEC

Mandat et objectifs du MLCP

Québec, 1987

MANDAT ET OBJECTIFS DU MLCP DANS LA GESTION DE LA PÊCHE AUX POISSONS D'EAU DOUCE ET AUX POISSONS ANADROMES ET CATADROMES AU QUÉBEC

1. MANDAT ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MLCP

Le mandat confié au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, par la Loi constitutive de ce Ministère, consiste à "surveiller et gérer tout ce qui se rattache à la chasse et à la pêche, à l'exception des pêcheries maritimes" (L.R.Q. chap. M-30.1, art. 2 g.).

En regard des activités de prélèvement, le MLCP (1985) affirmait, dans le cadre des "Principes directeurs de la gestion de la faune au Québec", la primauté de l'utilisation sportive des ressources fauniques "c'est-à-dire, aux activités de prélèvement effectuées pour des fins de loisir". Ce principe, appliqué aux ressources halieutiques, est traduit dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune où la répartition de la ressource halieutique dans le plan annuel de gestion de la pêche se fait selon l'ordre de priorité suivant:

- 1° le stock reproducteur;
- 2° la pêche à des fins d'alimentation;
- 3° la pêche sportive;
- 4° la pêche commerciale. (L.R.Q., chap. C-61.1, art. 63).

2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Conservation de la ressource

Elle est assurée par le maintien de la présence des espèces aquatiques. Des mesures sont prises afin d'éviter la disparition des espèces.

La conservation des ressources est aussi assurée par le maintien des processus naturels des écosystèmes et le maintien de l'équilibre des communautés aquatiques. Le MLCP veille à que l'exploitation des espèces de poissons soit contrôlée et diversifiée et pour qu'il n'y ait pas de perte d'habitat.

Gestion de l'exploitation

a) Pêche à des fins d'alimentation

Selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, c'est à la pêche à des fins d'alimentation que revient en premier lieu les surplus exploitables une fois satisfaits les besoins en géniteurs nécessaires au renouvellement des populations de poissons.

b) Pêche sportive

Toujours en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, c'est à ce type de pêche que doivent être alloués les surplus exploitables une fois satisfaits les besoins de la pêche à des fins d'alimentation.

Le besoins de la pêche sportive ne se limitent pas à un nombre ou à une masse récoltable de poissons. La pêche sportive, comme son nom l'indique, est une activité particulière où la récolte d'un poisson n'est qu'un des éléments définissant la qualité de l'expérience. La nature de l'espèce recherchée et récoltée, la taille et la masse du poisson, le rythme de capture (succès horaire), la qualité de l'environnement physique, l'isolement, etc. sont des paramètres importants régissant la satisfaction ou la non-satisfaction du pêcheur sportif.

La gestion de la pêche sportive doit donc tenir compte de l'ensemble de ces facteurs et non uniquement de la masse totale de poissons pouvant être récoltée.

c) Pêche commerciale

La pêche commerciale occupe le dernier rang dans le processus d'allocation de la ressource exploitable en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Une fois les besoins de la pêche à des fins d'alimentation et de la pêche sportive satisfaits, c'est donc à la pêche commerciale que reviennent les surplus exploitables.

La nature (espèce) et la qualité des poissons (taille, masse) sont importantes pour les pêcheurs commerciaux qui cherchent à obtenir le meilleur rendement (effort/revenus) de leur activité. L'assurance d'une récolte soutenue (quantité) et uniforme (qualité) est aussi un élément important dans la gestion de la pêche commerciale.

La présence de la pêche commerciale est un facteur-clé dans la réalisation de l'objectif d'optimisation des bénéfices socio-économiques reliés à la pêche en permettant entre autres de mettre en valeur et d'utiliser des espèces de poissons peu ou pas recherchées par les deux premiers groupes d'utilisateurs.

Gestion des populations de poissons

a) Équilibre des communautés ichthyennes

L'exploitation intensive conjointe par la pêche sportive et par la pêche commerciale ou l'exploitation intensive par un seul des deux types de pêche d'une espèce de poissons entraîne une modification

de la communauté ichthyenne d'une nappe d'eau. Le maintien de l'état d'équilibre d'une communauté, même si ce concept demeure difficile à définir, doit être une préoccupation majeure pour les gestionnaires de la pêche. L'exploitation intensive d'une seule espèce, alors que d'autres espèces sont très abondantes, peut entraîner un déplacement de la dominance et faire en sorte que des habitats et des niches écologiques, occupés jusque là par une espèce très recherchée et très exploitée, soient investis par d'autres espèces de moins grand intérêt.

Aussi, apparaît-il judicieux d'exploiter à un même niveau d'intensité les espèces les plus abondantes d'une communauté afin de maintenir un équilibre semblable à celui existant avant toute exploitation.

b) Statut des populations de poissons

À ce niveau, l'objectif de gestion est de maintenir une abondance et une structure de population susceptibles d'assurer la pérennité des espèces mais également le potentiel de résilience des espèces face à des événements écologiques adverses.

À ce titre, les populations à faible fécondité, à maturation sexuelle lente ou les populations ayant un nombre de classes d'âges reproductrices réduit sont les espèces les plus vulnérables.

Harmonisation des différentes activités de pêche

L'absence de conflits entre les groupes d'utilisateurs est un objectif fondamental reconnu pour le MLCP et par le comité de gestion conjoint MAPA-MLCP dans le cadre de la pêche aux poissons d'eau douce et aux poissons anadromes et catadromes.

Cet objectif peut être réalisé de différentes manières comme par exemple: l'attribution à un type de pêche des espèces de poissons peu recherchées par les autres types de pêche, l'attribution de nappes d'eau spécifiquement à un type de pêche, la séparation temporelle ou spatiale des différents types de pêche sur une même nappe d'eau, etc. Il faut également, si on veut maintenir à un niveau minimal les conflits entre utilisateurs, que les modalités de pêche sur une espèce exploitée à la fois commercialement et sportivement ne soient pas trop pénalisantes pour une activité de pêche par rapport à l'autre dans les limites, bien sûr, de la nature même de chaque activité.

De plus, dans une optique de prévention ou de maintien à un niveau minimal des conflits, il est nécessaire d'informer les différents groupes de pêcheurs des raisons gouvernementales motivant le développement ou non d'une nouvelle activité de pêche.

ANNEXE 1: Éléments de connaissances et objectifs de conservation et de développement de la pêche à diverses espèces de la faune aquatique au lac Saint-Pierre

ESPÈCE	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES							OBJECTIFS				
	ÉTAT DE LA POPULATION (OFFRE)	IMPORTANCE ACTUELLE POUR LA PÊCHE			IMPORTANCE POTENTIELLE POUR LA PÊCHE (DEMANDE)			QUALITÉ DE LA PÊCHE SPORTIVE	CONSERVATION	DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE		
		À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE	À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE ¹			PÊCHE À DES FINS D'ALIMENTATION	PÊCHE SPORTIVE	PÊCHE COMMERCIALE
Doré jaune	Équilibré	Marginale	Très importante	Nulle	Faible	Très importante	Très importante	Moyenne	---	Maintenir la récolte au niveau actuel	Maintenir la qualité de la pêche sportive au niveau actuel	Ne pas développer la pêche commerciale
Grand Brochet	Déséquilibré ³ (absence de gros poissons)	Marginale	Faible	Nulle	Faible	Élevé	Relative-ment faible	Très faible	Pas d'augmentation de la récolte à court terme	Maintenir la récolte au niveau actuel	Améliorer la qualité de la pêche sportive à moyen terme	Ne pas développer la pêche commerciale
Perchaude	Exploitée de façon très significative ³	Marginale	Très importante	Très importante	Faible	Très importante	Très importante	Moyenne	Pas d'augmentation de la récolte	Maintenir la récolte au niveau actuel	En fonction de l'optimisation des bénéfices socio-économiques, répartir le prélèvement actuel entre les utilisateurs sportifs et commerciaux, en accordant la priorité aux premiers dans la mesure où il existe une demande réelle en terme de qualité et de quantité, non satisfaite de la part de ceux-ci	

1: Ne tient pas compte de la contamination du poisson par des substances toxiques

2: Un tiret signifie qu'il n'y a pas de préoccupation urgente à ce niveau

3: Avis formel du comité scientifique conjoint (MAPA-MLCP)

ANNEXE 1: Éléments de connaissances et objectifs de conservation et de développement de la pêche à diverses espèces de la faune aquatique au lac Saint-Pierre

ESPÈCE	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES							OBJECTIFS				
	ÉTAT DE LA POPULATION (OFFRE)	IMPORTANCE ACTUELLE POUR LA PÊCHE			IMPORTANCE POTENTIELLE POUR LA PÊCHE (DEMANDE)			QUALITÉ DE LA PÊCHE SPORTIVE	CONSERVATION	DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE		
		À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE	À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE ¹			PÊCHE À DES FINS D'ALIMENTATION	PÊCHE SPORTIVE	PÊCHE COMMERCIALE
Esturgeon jaune	Surexploité ³	Nulle	Négligeable	Très importante	Nulle	Négligeable	Très importante	---	Arrêter la surexploitation	---	Réduire la récolte sportive	Réduire ^{SIÉRI-} FICATIVEMENT ^{NI} RÉCOLTE ^{COM-} MERCIALE
Barbotte brune	Équilibré	Marginal	Faible	Importante	Faible	Faible	Très importante	Bonne	---	Maintenir la récolte actuelle	Augmenter la récolte et maintenir une bonne qualité de pêche	Augmenter la récolte commerciale
Anguille d'Amérique	Inconnu	Nulle	Négligeable	Très importante	Nulle	Négligeable	Très importante	---	Définir le statut des stocks	---	---	AUGMENTER la récolte actuelle

ANNEXE 1: Éléments de connaissances et objectifs de conservation et de développement de la pêche à diverses espèces de la faune aquatique au lac Saint-Pierre

ESPÈCE	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES							OBJECTIFS				
	ÉTAT DE LA POPULATION (OFFRE)	IMPORTANCE ACTUELLE POUR LA PÊCHE			IMPORTANCE POTENTIELLE POUR LA PÊCHE (DEMANDE)			QUALITÉ DE LA PÊCHE SPORTIVE	CONSERVATION	DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE		
		À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE	À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE ¹			PÊCHE À DES FINS D'ALIMENTATION	PÊCHE SPORTIVE	PÊCHE COMMERCIALE
Alose savoureuse	Inconnu	Nulla	Nulla	Faible	Nulla	Nulla	Faible	---	Définir le statut des stocks	---	---	Maintenir la récolte
Écrevisses	Équilibré	Nulla	Négligeable	Faible	Nulla	Négligeable	Très importante	---	---	---	---	Augmenter la récolte
Crapet-soleil	Équilibré	Nulla	Faible	Moyenne	Nulla	Moyen	Importante	---	---	---	Augmenter la récolte	Augmenter la récolte
Meunier noir Lotte Barbue de rivière Carpe Suceurs	Équilibré	Nulla	Faible	Faible	Nulla	Faible	Très importante	---	---	---	---	Augmenter la récolte

ANNEXE 1: Éléments de connaissances et objectifs de conservation et de développement de la pêche à diverses espèces de la faune aquatique au lac Saint-Pierre

ESPÈCE	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES							OBJECTIFS				
	ÉTAT DE LA POPULATION (OFFRE)	IMPORTANCE ACTUELLE POUR LA PÊCHE			IMPORTANCE POTENTIELLE POUR LA PÊCHE (DEMANDE)			QUALITÉ DE LA PÊCHE SPORTIVE	CONSERVATION	DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE		
		À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE	À DES FINS D'ALIMENTATION	SPORTIVE	COMMERCIALE ¹			PÊCHE À DES FINS D'ALIMENTATION	PÊCHE SPORTIVE	PÊCHE COMMERCIALE
Achigan Maskinongé Ombie de fontaine d'eau douce Saumon atlantique d'eau douce Truite brune Truite arc-en-ciel	Peu connu mais abondance réduite	Nulle	Faible car peu abondant	Nulle	Nulle	Élevé	Nulle	Inconnu	Définir le statut des stocks	---	Maintenir l'exclusivité légale à la pêche sportive	Pas de pêche commerciale

SCÉNARIO DE DIMINUTION DE LA RÉCOLTE D'ESTURGEON AU LAC SAINT-PIERRE

Mesure	Avantage	Inconvénient	Remarque
A. RÉDUIRE DE FAÇON TRÈS SIGNIFICATIVE LA RÉCOLTE COMMERCIALE DANS LE SECTEUR DU LAC SAINT-PIERRE ET DE SON ARCHIPEL DE MANIÈRE À LA RAMENER AU MOINS AU NIVEAU DE 1983, SOIT À 49 T. DEUX MESURES, OU UNE COMBINAISON DE CES MESURES, SONT POSSIBLES :			
1. Réduire de façon significative l'effort de pêche en éliminant un certain nombre de permis (M)	- Efficace si une vingtaine de permis de pêche à l'esturgeon sont éliminés	- Coûteuse si un rachat des permis est nécessaire	Pour être efficace, cette mesure devrait s'appliquer <u>également</u> à l'archipel du lac Saint-Pierre et au lac lui-même.
2. Retarder l'ouverture de la saison de pêche au lac Saint-Pierre de six semaines	- Équitable pour tous les pêcheurs - Efficace - Assure une meilleure protection aux géniteurs qui reviennent des lieux de reproduction	- Limite les pêcheurs dans la possibilité d'étaler leurs ventes sur une longue période - Force les pêcheurs à pêcher pendant une période où ils sont moins efficaces	Les débarquements des six premières semaines représentent plus de la moitié des débarquements annuels. Cependant, une partie des esturgeons dont la protection est visée par cette mesure serait malgré tout capturée.

L'efficacité de l'une ou l'autre de ces avenues ne peut être évaluée avec précision mais chacune, si son application est mise en force et contrôlée et si elle est accompagnée du bloc de mesures décrites ci-dessous, devrait se traduire par une baisse significative de la récolte.

B. À L'UNE OU L'AUTRE DE CES MESURES, OU À UNE COMBINAISON DE CELLES-CI, S'AJOUTE DONC UN BLOC DE MESURES COMPLÉMENTAIRES DONT L'APPLICATION EST ESSENTIELLE

1. Fixer, dans le plan de gestion de la pêche 1987-1988, à 19 et 20 cm la dimension de la maille des filets utilisés et ce, dans l'ensemble du système du Saint-Laurent	- Si elle s'accompagne d'une réduction de la récolte telle que pronée en A, cette mesure est efficace pour protéger le potentiel reproducteur	- Implique des coûts de remplacement des filets pour les pêcheurs utilisant d'autres grandeurs de maille - Son efficacité peut être fortement diminuée par une généralisation de l'emploi de la ligne dormante	La modification sera échelonnée sur plusieurs années selon la politique en vigueur au MAPAQ.
---	---	---	--

Mesure	Avantage	Inconvénient	Remarque
2. Interdire, dans le plan de gestion de la pêche 1988-1989, l'utilisation de la ligne dormante dans les secteurs du système du Saint-Laurent où la pêche commerciale de l'Esturgeon jaune est autorisée	- Idem	- Rend le travail des pêcheurs plus difficile (en période d'avalaison de la végétation ou de frasil) - Pénalise les pêcheurs qui n'utilisent que cet engin	Cette mesure pourrait être remplacée par l'implantation d'une taille maximale autorisée pour l'esturgeon capturé sportivement et commercialement. Cependant, pareille implantation serait, dans les faits, très difficile à mettre en force.
3. Ne pas renouveler les permis inactifs de pêche commerciale à l'Esturgeon jaune dans le système du Saint-Laurent	- Éviter que la pression de pêche augmente avec la réactivation des permis non utilisés	- Aucun	Pareille situation ne se produit que rarement. Cependant, un permis de pêche à la seine dont l'activation serait néfaste pourrait être éliminé de cette manière.
4. Insérer, dans le plan de protection du Service de la conservation des régions 04 et 06, un programme intensif de lutte au braconnage de l'esturgeon et de contrôle du respect des différents éléments du permis de pêche commerciale	- Assure une meilleure protection au potentiel reproducteur - Plus de justice envers les pêcheurs professionnels	- Coûteuse et difficile	La récolte illégale est importante; de plus elle se fait au détriment du potentiel reproducteur. La valeur d'un seul esturgeon peut atteindre, dans certains cas, 500 \$.
5. Ramener de deux à un spécimen la limite de capture et de possession à la pêche sportive	- Facilite la lutte au braconnage - Limite les opportunités de pêche commerciale déquiesée	- Pénalise un très petit nombre de pêcheurs sportifs	L'esturgeon est très peu recherché par les pêcheurs sportifs.
6. Interdire la pêche sportive dans tous les secteurs où la pêche commerciale est interdite	- Idem	- Idem	Idem

scénario de l'Association des Pêcheurs Commerciaux du Lac Saint-Pierre concernant l'esturgeon jaune:

Mesure	Avantage	Inconvénient	Remarque
poursuivre les travaux de recherche pour une période de 2 à 3 ans	permettre d'acquérir une meilleure connaissance de la population de cette espèce		permettra à l'industrie de la pêche de survivre et de s'ajuster à d'éventuels modifications de cette pêche
intensifier la lutte au braconnage de l'esturgeon sur les sites de fraies	assure une meilleure protection au potentiel reproducteur	coûteux mais efficace	la récolte illégale est importante; de plus elle se fait au détriment du potentiel reproducteur
retirer du permis de pêche quatre mois de pêche, soit; décembre, janvier, février et mars.	assure une protection complète durant cette période		cette mesure évite une augmentation éventuelle de la pression de pêche
réalisation d'un programme intensif de reproduction artificielle pour repeuplé les frayères	assure un renouvellement de la population d'esturgeon pour l'avenir		un tel programme assurerait l'avenir de l'esturgeon jaune